

Conseil municipal du 14 avril 2017

Le budget 2017 relance les investissements

Réunis le 14 avril, les élus municipaux ont examiné le budget 2017 qui permettra une importante relance des investissements grâce aux excédents de fonctionnement cumulés, à des subventions importantes, à la suppression de la menace de la caution de 561 000 € de la résidence adaptée et au recours à un faible emprunt après 2 années de désendettement, et cela sans augmentation des taux de taxes locales (habitation, foncier bâti et non bâti).

Le compte administratif 2016 est approuvé. Il présente un excédent du budget de fonctionnement de 276.197 € dont 122.647 € affectés pour alimenter le budget primitif 2017.

Le taux des différentes contributions directes pour 2017 est inchangé : Taxe d'habitation : 10,57 %. Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,32 %. Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,35%.

Le budget primitif 2017 est adopté. Il prévoit plus de 390 000€ d'investissements autofinancés à près de 50% (188 504€) et subventionnés à près de 45%. Après deux années sans endettement, 87.500 € d'emprunt devraient permettre de compléter le financement des investissements programmés pour 2017.

Les principaux investissements pour 2017 : réfection de la rue Traversière, de l'impasse du lotissement Rivière Est, de la route de la Logne et divers travaux routiers, la réfection de la salle polyvalente et de la bibliothèque: climatisation et chauffage, éclairage LED, sol, peinture; remplacement du préfabriqué à l'école : diagnostic, démolition, réseaux, support, structure modulaire; lancement de l'étude du PLU, rénovation de la salle d'honneur de la mairie et de toilettes intérieures ; achat d'un 5^e TBI à l'école et d'un ordinateur; peinture du préau de la maternelle ; rénovation d'un appartement à l'école, divers travaux de voirie, de signalétique et de petits équipements communaux et d'accessibilité des ERP; début de la rénovation des lampes de l'éclairage public de la route de Larche,....

Subventions aux associations: Le conseil municipal a attribué 12.875 € de subvention aux associations: Amicale de chasse : 230€ ; Amicale Laïque : 550 € ; Association Charles Gobert : 250 € ; ANACR : 95 € ; Association des paralysés de la Corrèze : 50 € ; Chasse BCP : 230€ ; C'est la forme (gymnastique) : 230 € ; Comité des fêtes: 1.220 € et 500 € pour l'animation de rue lors de la fête; Coopérative scolaire: 65 € ; CPR : 230 € ; Don du sang: 50 € ; Ecole de musique cantonale : 200 € ; FNACA : 305 € ; Instance de coordination à l'autonomie du canton de Larche : participation demandée de 1.414 € ; La Belle Epoque: 230 € ; La Graine et l'idée : 230 € ; Les amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts de la Corrèze: 100 € ; Ligue contre le cancer : 75 € ; Mansac au fil des pages : 700 € ; Prévention routière: 25 € ; Mansac Avenir: 230 € ; Mansac Loisirs : 230 € ; Restos du cœur de Saint-Pantaléon-de-Larche : 25 € ; Restos du cœur de Terrasson : 25 € ; Sporting club riverain (rugby) et école de rugby: 2.300 € et 200 € pour l'aide à l'achat d'une traceuse de terrain; Tennis club de Mansac : 385 € ; Union sportive riveraine (foot) : 800 € ; Bon pied bon œil (gym douce et équilibre): 230 € ; La banque alimentaire: 40 € ; la Pétanque Riveraine 230 €, la mission locale pour l'emploi: 1.201,90 €

Jury d'Assises : 3 personnes ont été désignées par tirage au sort sur les listes électorales de la commune.

Ecole de Brive : le Conseil Municipal accepte de verser la participation demandée pour un élève ne pouvant être scolarisé à Mansac (classe ULIS).

Registre des mariages : après autorisation du procureur de La République, le conseil municipal accepte, à titre exceptionnel, le déplacement du registre des mariages à l'annexe-mairie.

Attribution de marché pour l'étude du PLU : 3 bureaux d'études ont déposé une offre. Après audition des candidats, Urbadoc est retenu en tant que mieux disant, pour la somme de 41.260 €. Aide de l'Etat: 18.000 €, du CD: 11.500 € et du syndicat du bassin de Brive : 3.000 €.

La consultation d'entreprises pour la rénovation de la rue Traversière (chaussée, trottoirs, ralentisseur, signalétique, passage pour piétons) **est autorisée** avec retour des offres pour le 19 mai. Début des travaux fin mai, finition des travaux pour fin septembre. Pénalité prévue en cas de retard de livraison. Ces travaux bénéficient d'une subvention du CD.

La consultation d'entreprises pour la rénovation de l'impasse du lotissement Rivière-Est est autorisée avec retour des offres pour le 19 mai. Finition des travaux pour fin septembre. Ces travaux bénéficient d'une subvention de l'Etat DETR.

La consultation d'entreprises pour la rénovation de la salle polyvalente et de la bibliothèque est autorisée avec retour des offres pour le 19 mai. Lot n° 1: fourniture et installation d'une climatisation réversible; lot n°2: remplacement des luminaires par des LED; lot n° 3: sol; lot n°4: peintures intérieures et extérieures. Les travaux intérieurs devront être réalisés en juillet et août. Ces travaux bénéficient de l'aide de l'Etat DETR 40% et du fonds de soutien de l'Agglo 25%

La consultation d'entreprises pour le remplacement du préfabriqué de l'école est autorisée. Lot n°1: Démolition du bâtiment actuel par une entreprise agréée; lot n°2: fourniture et installation d'un bâtiment modulaire comprenant une salle type classe de 63 m², vestiaire entrée 9 m² et dépôt de 9m² environ. Chauffage, ventilation... Retour des offres pour le 19 mai. Réalisation des travaux en juillet et août. Ces travaux bénéficient d'une aide de l'Etat DETR 32 %, du Conseil Départemental 30 %, du Ministère de l'Intérieur de 10.000 € (enveloppe parlementaire) soit plus de 60 % d'aide, à laquelle s'ajoute le remboursement de la TVA l'année suivante.

Les travaux urgents sur le réseau pluvial rue du Suquat réalisés par la société Pignot sont validés par le conseil municipal.

La procédure de modification simplifiée n°5 du Plu pour la transformation de granges en habitat en zone A est autorisée. Les documents seront mis à la disposition du public du 6 juin au 6 juillet 2017 à la mairie.

La délibération fixant le régime indemnitaire des élus a été revue pour tenir compte de la modification de la valeur du point d'indice.

L'avancement de grade pour un agent ayant obtenu l'examen professionnel correspondant est accepté. Le conseil municipal décide la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe et la création du poste de d'adjoint technique principal de 2^e classe.

Vacance de poste: suite à un départ en retraite annoncé, le conseil municipal recrutera au 1^{er} août un rédacteur ou un attaché territorial. La déclaration de vacance de poste est autorisée.

La nouvelle convention avec GRDF est validée et l'accord de principe est donné pour l'installation sur un bâtiment communal du poste centralisateur de réception des compteurs Gazpar.